

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 février 2012 fixant la répartition des postes offerts au concours spécial d'internat de médecine à titre européen pour les médecins français et les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne au titre de l'année universitaire 2012-2013

NOR : *ETSH1203774A*

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 6 février 2012, le nombre de places offertes au concours spécial d'internat de médecine à titre européen au titre de l'année universitaire 2012-2013 est de 5, selon la répartition fixée en annexe.

A N N E X E

RÉPARTITION DES POSTES PAR DISCIPLINE, SPÉCIALITÉ ET SUBDIVISION

	CAEN	LIMOGES	LILLE	TOTAL
Spécialités médicales :				
Gastro-entérologie et hépatologie			1	1
Neurologie	1			1
Anesthésie-réanimation	1			1
Médecine du travail		1		1
Pédiatrie			1	1
Total	2	1	2	5